



Nikon France, Succursale de Nikon Europe B.V.
191 Rue du Marché Rollay, 94504 Champigny-sur-Marne Cedex France
RCS CRETEIL B 894 078 484 00033 / APE 4643Z

La photo de grossesse et de naissance

Durée : 14 heures Niveau : Intermédiaire Prix : 900,00€ TTC

Objectifs

Prerequis

Programme

Conditions de formation

En amont de la formation, [un test de connaissance](#) permet aux stagiaires d'évaluer leur niveau et de le mettre en parallèles des prérequis.

La première journée se passe au studio Zangarelli à Servon, 77170

La seconde journée se passe au Nikon Plaza, situé à Paris 6ème

Au Nikon Plaza, la salle de cours dispose d'une capacité d'accueil de 6 postes informatiques. Le formateur partage son cours sur un grand écran que chaque stagiaire peut voir de manière lisible.

Les appareils utilisés pour la pédagogie sont également connectés sur cet écran. Chaque stagiaire dispose de bonnes conditions pour prendre des notes de cours.

Notre approche pédagogique met l'accent sur les notions d'usage, qui sont largement enseignées à travers des exercices dirigés. Cela permet d'évaluer la compréhension des stagiaires tout au long de la formation. À la fin de la formation, une session de questions/réponses est consacrée à la consolidation des points fondamentaux enseignés.

L'atteinte des objectifs de la formation sera évaluée tout au long de celle-ci, ainsi qu'à travers un test de validation des acquis réalisé à la fin de la session. Cette étape cruciale permet au formateur et aux stagiaires d'évaluer la validation des acquis de la formation.

Nikon se réserve le droit de modifier, annuler ou reporter la formation, conformément à l'Article 9 des Conditions Générales de Vente.

Le déjeuner n'est pas inclus dans le prix de la formation. Cependant, nous réservons une table dans les environs afin de permettre à tous de gagner du temps. Prévoir un budget d'environ 20€ TTC.

Une feuille d'émargement est utilisée pour suivre scrupuleusement la présence des stagiaires à chaque session. Cela garantit non seulement une participation active, mais aussi l'engagement de chacun dans son parcours d'apprentissage.

À la fin de la formation, un support de cours numérique au format PDF est envoyé au stagiaire.

Personnes en Situation de Handicap (PSH) : Nous sommes en mesure d'adapter les modalités de formation en fonction de vos besoins et des difficultés liées à votre handicap, afin de vous permettre de progresser en photographie. Cela peut inclure une formation dispensée par un autre organisme ou des cours sur-mesure.

Pour plus d'information, [nous contacter](#).

Modalités de règlement

Nos formations sont soumises à la TVA de 20%. Afin de rendre le processus d'inscription plus facile et plus rapide, nous vous proposons de régler vos frais de formation en ligne, sur notre site sécurisé.

La qualité de nos actions de formation est d'une importance primordiale pour nous. Nous nous conformons aux exigences du décret n°2019-564 du juin 2019 sur la qualité des actions de la formation professionnelle, ainsi qu'au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 sur le référentiel national de la qualité des actions contribuant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail. C'est pourquoi nous avons fait appel à AFNOR Certification pour obtenir la certification QUALIOPI (Référentiel National Qualité – RNQ), sous le certificat n° 2020/85881.6.

Si vous êtes salarié(e) d'une entreprise, nous tenons à vous informer que vous avez la possibilité de faire financer votre formation par le plan de développement des compétences de votre entreprise, anciennement appelé plan de formation. Ce plan regroupe toutes les actions de formation initiées par l'employeur dans le cadre de la politique de ressources humaines de l'entreprise. Quelle que soit la nature de votre contrat ou votre ancienneté au sein de l'entreprise, vous avez la possibilité de bénéficier de ces formations.

Dans la plupart des cas, les dépenses liées aux coûts pédagogiques, aux rémunérations et allocations de formation, au transport, aux repas et à l'hébergement sont prises en charge par l'OPCO. Nous vous encourageons à vous rapprocher du service des ressources humaines ou de la formation de votre entreprise pour obtenir plus d'informations sur les possibilités de prise en charge.

Si vous ne connaissez pas votre OPCO, vous pouvez consulter le site du ministère du travail en suivant [ce lien](#). Ce lien vous dirigera vers les informations nécessaires pour identifier votre OPCO et comprendre les modalités de financement de votre formation.

Afin de faciliter les démarches, nous vous invitons à établir un devis en ligne que vous pourrez transmettre à votre interlocuteur. Veuillez noter que votre inscription à la formation ne sera confirmée qu'après validation de celle-ci par votre entreprise ou l'organisme financeur. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus d'informations ou si vous avez des questions supplémentaires.

Pour plus d'information, [nous contacter](#).